

**PAYS DU NEUBOURG**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025**  
**Extrait des délibérations n°4**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251006-2025\_0281-DE

Date de convocation : le 30 septembre 2025. Date d'affichage : le 30 septembre 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 6 octobre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de Hondouville.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56      Présents : 46      Pouvoirs : 4  
Toutes les communes étaient représentées sauf : VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLAINTS
BACQUEPUIS	HUREL William - Excusé	BRIZARD Marie-Odile
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth -
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	
	FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent	
	RECULARD Sandrine	
	BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis	
	CHEUX Arnaud	
	CHEVALIER Marie-Noëlle	
	COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : I. VAUQUELIN	
	DAVOUST Francis	
	DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ	
	LE MERRER Anita	
	LEROY Hélène - Excusée	
	LEVAVASSEUR Katiana - Absente	
	ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX	
	VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine - Excusée	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît - Excusé POUVOIR L. BUSSIERE	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky	
	LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues	
	FOSSE Patricia - Absente	
VENON	PICARD Philippe - Absent	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joëli	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**COMPETENCE FAMILLE**

**Objet : Avenant à la convention territoriale globale (CTG)**

En 2024, une nouvelle convention territoriale globale (CTG) était signée entre la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure, la commune du Neubourg, la commune du Bosc-du-Theil, la commune de Tourville-la-Campagne et le SIVOS GTT (Graveron-Sémerville, Tournedos-Bois-Hubert, Le Tilleul-Lambert) et la communauté de communes du pays du Neubourg pour une durée de quatre ans.

Pour rappel, la CTG a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ainsi que la mise en place de toute action favorable aux allocataires. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés et définit les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan pluriannuel. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins, de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante par mobilisation des cofinancements et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La commune de Canaperville, qui dispose d'un accueil périscolaire, a exprimé son souhait d'intégrer ce dispositif permettant ainsi :

- De prendre en compte son accueil périscolaire dans la stratégie globale de territoire,
- De bénéficier des financements liés à la CTG,
- D'assurer une égalité de traitement avec les autres communes déjà intégrées,
- De renforcer la cohésion intercommunale en matière de services à la population.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le projet d'avenant à la CTG (cf. annexe) et d'autoriser le président à le signer.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales,

Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la caisse nationale des allocations familiales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°21 du 10 juin 2024 portant signature de la convention territoriale globale,

Vu l'avis favorable de la commission famille en date du 16 septembre 2025.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 29 septembre 2025,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention territoriale globale,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

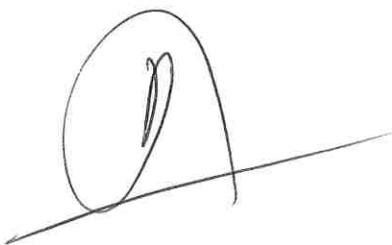
- Approuve le rapport de présentation,
- Approuve le projet d'avenant à la convention, ci-annexée, avec la caisse d'allocations familiales de l'Eure, la commune du Neubourg, la commune du Bosc-du-Theil, la commune de Tourville-la-Campagne, le SIVOS GTT (Graveron-Sémerville, Tournedos-Bois-Hubert, Le Tilleul-Lambert) et la commune de Canaperville portant sur l'intégration de cette dernière à cette convention,
- Autorise le président à signer le présent avenant convention ainsi que l'ensemble des actes liés s'y rapportant,
- Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au budget principal 2025 et suivants.

**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance**  
**Jérôme HENON**



Date de publication :

13 OCT. 2025

**Le Président,**  
**Jean-Paul LEGENDRE**

